



MÉMOIRE sur le projet d'implantation du
Terminal méthanier Énergie Cacouna

Présenté par

La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent

À la Commission du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement et de l'Agence canadienne d'évaluation
environnementale

Juin 2006

Introduction

D'entrée de jeu, nous tenons à vous remercier de l'opportunité qui nous est offerte d'exprimer notre point de vue sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

Nos propos reposent sur la valeur première de notre mission, à savoir une approche de concertation pour le bénéfice des populations et des communautés qui habitent, de façon dynamique, le territoire bas-laurentien.

À propos de la Conférence régionale des élus (CRÉ)

Mission :

La Conférence régionale des élus est une instance de concertation et de planification composée, à la base, d'élus municipaux qui s'adjoignent des représentantes des divers secteurs socio-économiques et qui a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement économique, social et culturel de la grande région administrative du Bas-Saint-Laurent par la concertation entre les divers leaders politiques, économiques et sociaux du territoire.

La CRÉ a pris le relais du Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) suite à l'adoption, le 18 décembre 2003, de la Loi 34 du ministère du Développement économique et régional. Instance d'intérêt public, elle se gouverne selon les règles et procédures des organismes sans but lucratif.

Le territoire :

Le Bas-Saint-Laurent s'étend sur 320 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent et la distance entre la frontière du Maine et du Nouveau-Brunswick varie de 50 à 100 kilomètres.

La population est d'environ 200 000 personnes réparties dans 117 villes et municipalités regroupées dans huit municipalités régionales de comté (MRC) : Les Basques, Kamouraska, Matane, La Matapédia, La Mitis, Témiscouata, Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup.

Principaux mandats :

- Élaborer et mettre en oeuvre un plan quinquennal de développement pour la région;
- Conclure des ententes spécifiques avec le Gouvernement pour la mise en œuvre du plan de développement;
- Favoriser la concertation de partenaires dans la région et donner, le cas échéant, des avis.

Composition du conseil d'administration :

En vertu de la Loi, le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 28 personnes, à savoir huit préfets de MRC, 10 maires de ville, une représentante d'une communauté autochtone et 9 représentantES de la société civile choisis en tenant compte d'une représentativité des principaux secteurs d'activités et de la présence des jeunes et des femmes. Les députés de l'Assemblée nationale siègent, sans droit de vote, au conseil d'administration.

Intérêt pour le projet

Pour une dite région ressource, comme le Bas-Saint-Laurent, qui s'est inscrite dans une approche de diversification de sa base économique, le projet du terminal méthanier représente une opportunité qui aura des impacts significatifs à court et long terme.

La phase de construction, selon l'étude d'impact, créerait 1 965 emplois directs sur 3 ans dont un fort pourcentage de travailleurs du milieu bas-laurentien et, par la suite, 50 emplois de gestion du chantier et de supervision. Si l'on y ajoute les emplois indirects, nous parlons de près de 4 000 emplois.

Ces emplois de qualité, autant pour la phase d'implantation que d'opération, permettront d'une part, d'atténuer le taux de chômage en région particulièrement chez les jeunes qui auront accès à une expérience de travail bien rémunérée et un développement d'expertise. De plus, une clientèle de l'extérieur sera nécessaire, ce qui favorisera non seulement d'énormes retombées en hébergement et restauration mais aussi en terme d'établissement permanent dans les territoires à proximité du terminal.

À long terme, la disponibilité du gaz naturel en région représente un atout majeur pour le maintien et le développement de notre tissu industriel. Confrontée avec l'éloignement des marchés, l'industrie régionale doit disposer de tous les atouts possibles pour demeurer concurrentielle. La diversification des sources énergétiques en est une pour plusieurs types d'entreprises.

De plus, le projet s'inscrit dans la nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec qui reconnaît l'apport des projets de terminal méthanier comme source de diversification de nos approvisionnements et des impacts sur les économies régionales.

Il faut aussi se rappeler que le gaz naturel est beaucoup moins nocif en terme d'effets de serre que d'autres combustibles tels le charbon et le mazout. L'accès au gaz naturel permettra à l'industrie régionale de s'adapter à ces nouvelles réalités.

Notre intérêt repose également sur les retombées fiscales dans la région immédiate du terminal de l'ordre de 6,5 M\$ indexés annuellement pendant 40 ans. Pour les communautés concernées, cet apport assure une pérennité de leur développement et une meilleure offre de services à leurs citoyens et citoyennes.

Toutes aussi intéressantes que soient les retombées économiques, il faut que le projet se réalise dans une approche de développement durable. Nous sommes ainsi sensibles aux effets sur la population vivant à proximité du chantier. Le promoteur, tout au long du processus, a d'ailleurs démontré son souci d'atténuer au maximum ces impacts environnementaux.

Nous suggérerons, dans nos recommandations, une approche pour maintenir ce même souci en regard du milieu.

Suggestions pour améliorer le projet

- 1) Afin que le Bas-Saint-Laurent s'assure du maximum de retombées économiques du projet dans sa phase de construction,

NOUS SUGGÉRONS :

- La mise en place d'un comité régional en partenariat avec le promoteur sur la maximisation de retombées du projet;

Ce comité aurait pour mandat d'informer le promoteur sur la capacité des entreprises pouvant répondre aux besoins d'approvisionnement et de sous-traitance durant la phase de construction.

Ce comité favoriserait également les échanges entre le promoteur et les entreprises ou dispensateurs de services telles la main-d'œuvre et les institutions de formation.

Ce comité serait formé de représentants des ministères concernés, des institutions et d'organismes du milieu à vocation économique. Ce comité, pour jouer pleinement son rôle, se doit d'être représentatif de l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

- 2) Afin d'atténuer les impacts sur le milieu immédiat et les populations concernées,

NOUS SUGGÉRONS :

- La mise en place d'une Table d'harmonisation promoteur-milieu.

Cette Table aurait pour mandat de suggérer au promoteur tout au long du processus de réalisation des correctifs pour atténuer les impacts qui apparaissent en cours de route et aussi être une courroie de transmission d'information sur les phases de réalisation.

Formée des représentants municipaux et des organismes du milieu oeuvrant à Cacouna, la Table assurerait ce lien partenarial prôné dès le départ par le promoteur.

- 3) Afin d'optimiser l'impact économique du port méthanier et bien que la desserte du gaz ne soit pas de la responsabilité du promoteur, nous nous permettons une suggestion à l'effet que :
- Le distributeur Gaz Métro, en prévision de la mise en production du terminal, devrait réaliser une étude complète de rentabilité pour la desserte en gaz naturel des principaux axes de développement du territoire bas-laurentien, à savoir vers l'Est jusqu'à Matane, vers l'Ouest vers La Pocatière et le Témiscouata et La Matapédia vers le Nouveau-Brunswick.
 - Il s'agit là d'une étape pour que la région bénéficie à long terme de la présence d'un terminal méthanier sur son territoire.

Positionnement :

CONSIDÉRANT l'approche du promoteur depuis le début du processus et son souci de réaliser le projet dans une approche de développement durable;

CONSIDÉRANT les retombées économiques du projet à court et long terme;

CONSIDÉRANT les besoins pour la région, et le Québec, de diversification de ses approvisionnements énergétiques;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la CRÉ, les 3 mars dernier et 18 mars 2005;

CONSIDÉRANT les suggestions faites dans notre présent mémoire;

La Conférence régionale des éluES du Bas-Saint-Laurent est favorable à l'autorisation du projet à la condition qu'il respecte les lois environnementales et les considérants issus de la présente Commission.